



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION POUR
LES DOMMAGES DUS
A LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

COMITE EXECUTIF
32ème session
Point 3 de l'ordre du jour

FUND/EXC.32/6/Add.2
5 octobre 1992
Original : ANGLAIS

SINISTRES METTANT EN CAUSE LE FIPOL

Rapports sur les prolongements de certains sinistres
qui présentent un intérêt particulier

PATMOS, TOLMIROS, AMAZZONE, VOLGONEFT 263 et VISTABELLA

Note de l'Administrateur

1 Introduction

Depuis la publication du document FUND/EXC.32/6, les nouveaux éléments indiqués ci-dessous sont intervenus à propos du sinistre du VOLGONEFT 263.

2 VOLGONEFT 263
(Suède, 14 mai 1990)

2.1 Le 2 septembre 1992, le FIPOL a versé SKr795 276 (£ 78 006) au titre de la prise en charge financière du propriétaire du navire.

2.2 Toutes les demandes ainsi que tous les frais et honoraires découlant de ce sinistre ont été acquittés.

2.3 Le coût total de ce sinistre pour le FIPOL peut être récapitulé comme suit :

	SKr	£
Indemnisation :		
Gouvernement suédois	15 517 563	1 473 373
Autres demandeurs suédois	<u>536 489</u>	<u>49 730</u>
	16 054 052	1 523 103
Prise en charge du propriétaire du navire	795 276	78 006
Honoraires et frais		
		<u>17 593</u>
		<u>1 618 702</u>

3 Mesures que le Comité exécutif est invité à prendre

Le Comité exécutif est invité à prendre note des renseignements donnés dans le présent document.